

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH) via le fonds de transformation ministériel

Entre

Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme. Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

Et

Le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines, représenté par M. Philippe CUCCURU, en sa qualité de responsable de l'UO CISIRH (0218-CPIL-CIRH), désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu la convention de délégation de gestion <u>relative au financement de projets du CISIRH via le fonds de transformation ministériel du Secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM) signée le 17 février 2020.</u>

Article 1er: Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'annexe à la convention de délégation de gestion signée le 17 février 2020 qui désigne les projets et le montant de leur financement retenus par le déléguant dans le cadre du fonds de transformation ministériel du Secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Article 2 : Obligations du délégant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

Fait, à Paris, le 23_07.220

Pour le Secrétariat général des ministères économiques et financiers

Pour le Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines

Le directeur du CISIRH

Philippe Cuccuru

Annexe à l'avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au financement de projets du CISIRH via le fonds de transformation ministériel

Direction	Projet	UO	Activité	PAM	Montant (en €)	
					AE	СР
CISIRH	Sécurisation d'un SI gestion des compétences	0218-CESG- CMOD	021813010101	07-FIN- 21800032539	155 000	155 000
CISIRH	Lab station C			07-FIN- 21800032460	182 000	182 000
CISIRH	Aide à la correction des données de la DSN			07-FIN- 21800032493	85 000	85 000
TOTAL					422 000	422 000